-202SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 17 octobre 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 2 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75
Nombre de voix membres présents : 30
Nombre de voix pouvoirs : 24

Etaient présents : Mmes, FATH, GLAD, KASTNER, LANG, MARAJO-GUTHMULLER, MELLON, MULLER, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BUFFA, HASSENFRATZ, HERRMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, ROYAL, SCHIMPF, SCHMITT, SUSS.

Ont donné procuration : Mmes BELRHITI, HECKEL, KRIEGER, LEHMANN, LORENTZ, SANDER, SCHNITZLER, SENGEL, STIEFEL, WEY, MM., BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, STAATH, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Dépôt d'une demande de financement auprès du FEDER Biodiversité pour le financement du monitoring des forêts des Parcs Naturels Régionaux du Grand Est 2027-2029.

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les délibérations des 13 février 2021 et du 4 décembre 2021 portant sur la participation du SYCOPARC au projet LIFE « Biodiv'Est » porté par la Région Grand Est,
VU l'accord de partenariat, avec le Conseil Régional Grand Est, relatif au projet LIFE « Biodiv'Est » (LIFE20 IPE/FR/0019),
CONSIDERANT la nécessité de mobiliser des financements FEDER pour la mise en œuvre des actions C08 du programme LIFE « Biodiv'Est » portées par le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
CONSIDERANT le programme FEDER et plus particulièrement son axe dédié à la biodiversité,
CONSIDERANT la lettre d'intention adressée à M. le Président de la Région Grand-Est en date du 16 juillet 2026,
CONSIDERANT la nécessité d'acter par délibération le dépôt d'une demande de financement, pour les années 2027 à 2029, dans le cadre de crédits issus du programme FEDER (objectif spécifique 2.7 « Biodiversité »).
VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical décide :
- de prendre acte du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Assiette TTC	Montant	%
EUROPE - FEDER	**1.280.880 €**	768.528 €	60%
Région Grand Est	**1.280.880 €**	512.352 €	40%
TOTAL		**1.280.880 €**	**100%**

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20261017-CS171026DEL5-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

- d’autoriser Mme la Présidente à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est, autorité de gestion des fonds européens, afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre des besoins de financement du projet pour la période 2027-2029,
- d’autoriser Mme la Présidente à procéder à l’ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement puis à sa mise en œuvre,
- d’autoriser Mme la Présidente à solliciter l’ensemble des financeurs potentiels de l’opération « monitoring des forêts des Parcs Naturels Régionaux du Grand Est 2027-2029 » afin de mobiliser les financements nécessaires à sa réalisation.

Pour extrait conforme

La Présidente,

SYNDICAT MIXTE POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20261017-CS171026DEL5-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026